

UNE BRANCHE DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

Les éco-industries sont devenues une branche économique à part entière. Discrète au départ, elle s'impose aujourd'hui par son dynamisme. Sur cent technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000, tout proche, un rapport du ministère de l'industrie signale que onze relèvent du secteur de l'environnement. Les études menées par le BIPE confirment la croissance soutenue de ce secteur, et l'existence d'un gisement d'emplois important dans la "production de biens et services visant à mesurer, prévenir et limiter ou corriger les dommages à l'environnement".

Une forte capacité d'exportation

Ce dynamisme des éco-industries s'appuie largement sur les capacités d'exportation des entreprises françaises.

Dans un contexte général de ralentissement de la croissance, le marché des biens et services liés à l'environnement est dynamique : il représentera 300 milliards de dollars en l'an 2000.

Quelques exemples illustrent les enjeux : l'Espagne a adopté un plan sur 5 ans de traitement des eaux résiduaires, pour un budget de l'ordre de 72 milliards de francs ; en Allemagne, le marché des techniques de l'environnement devrait atteindre 97 milliards de marks en l'an 2000 ; quant au marché japonais, il représente 370 milliards de francs annuels, avec une croissance de 8% par an. Si l'on ajoute que les entreprises françaises sont largement compétitives - le Japon, par exemple, n'est supérieur aux occidentaux que dans un seul secteur, celui des émissions gazeuses des automobiles, des industries et des centrales thermiques - le secteur des éco-industries apparaît bien comme une opportunité de premier ordre pour la France.

Des gisements significatifs

Le marché intérieur est également riche de potentialités. Les collectivités locales, notamment, apportent une forte contribution. L'exemple de Chalons-sur-Saône illustre cette tendance. Cette ville industrielle de 56 000 habitants a mis en place une politique active d'environnement, dans le cadre d'une charte d'environnement urbain, et créé avec 44 entreprises un fonds d'innovation à l'environnement. Au total, 19 emplois directs ont ainsi été créés, auxquels on peut ajouter les 22 emplois issus de la formation.

L'entretien des cours d'eau non domaniaux, qui relève de la responsabilité des riverains, constitue un autre gisement d'emplois sur le marché intérieur.

Ce sont au moins 10 000 emplois permanents, répartis sur l'ensemble du territoire, qui sont concernés, auquel on peut ajouter tous ceux qui sont nécessaires pour la restauration des cours d'eau non entretenus pendant des années.

Le secteur du conseil et des études en environnement émerge également depuis quelques années en France.

Quelques freins existent encore au développement de cette activité faisant essentiellement appel à un personnel fortement qualifié. Un effort d'organisation et de clarification, amorcé avec la mise en place d'un dispositif de qualification professionnelle, est nécessaire et permettra un accroissement significatif de cette activité.

Cinq secteurs témoins

Pour illustrer l'importance et le dynamisme de ces marchés de l'environnement, tant intérieur qu'à l'exportation, cinq types d'activités peuvent être présentés :

- **L'instrumentation.** La connaissance et le contrôle sont des outils nécessaires du développement, et l'instrumentation constitue un marché de l'ordre de 10 à 20 milliards de dollars dans le monde (500 MF en France).

La société "Environnement SA", créée en 1978, comptait 35 personnes en 1985, 65 en 1990, 130 en 1994 et 180 aujourd'hui.

- **Le recyclage des matériaux.** Ce secteur représente un chiffre d'affaires de 34 à 35 milliards de francs et 26 000 emplois, soit une progression de 3 000 emplois durant les cinq dernières années. A noter le besoin de clarifier les relations entre le secteur marchand et celui de l'insertion.

- **Le secteur de l'eau.** Avec 80 milliards de francs en 5 ans pour le sixième programme des agences de l'eau, et une activité au moins identique en prévision pour le 7ème programme.

-**Le secteur de la dépollution des émissions gazeuses,** largement ouvert sur l'exportation, et pour lequel il est nécessaire de réaliser des "premières industrielles" sur notre territoire pour illustrer notre avance technologique.

La Société LAB S.A., dont la croissance sur une longue période est de 30% par an, réalise 70% de son activité totale à l'exportation.

- **Le secteur des sols pollués,** largement à développer, notamment en s'appuyant sur la recherche technologique et une application volontaire des textes réglementaires. La profession regroupée au sein de l'UPDS (une trentaine de sociétés, 300 à 400 personnes, 300 MF de chiffre d'affaires) estime le marché potentiel à 10 milliards de francs par an représentant de 15 000 à 30 000 emplois.

Un rôle de l'Etat multiforme

L'Etat occupe une fonction centrale pour le développement de ces activités. Il faut souligner l'importance de la commande publique dans le développement des marchés de l'environnement. Les marchés publics de l'eau et des déchets connaissent une croissance soutenue. Une inflexion dans le sens du mieux disant environnemental et social dans les appels d'offres publics permettrait également de créer de nouveaux emplois, de même que la consolidation des marchés potentiels révélés par des dispositifs tels que les "emplois verts".

La réglementation est aussi à l'origine de la création d'emplois. Des exigences de qualité sur les biens et services rendus aux particuliers, sur des process de production industrielle induisent des créations d'emplois, avec un volet important sur l'exportation.

Pour que ces activités nouvelles se traduisent en emplois, il est nécessaire de clarifier le marché. Des formules de qualification, certification et labels sont fort utiles à cet égard, de même que toutes les formes de soutien au développement de compétences, notamment dans les PME-PMI.

*
* *

La branche économique que constitue les éco-industries est en croissance malgré un contexte difficile. L'expansion de l'industrie et de l'agriculture françaises doit nécessairement s'appuyer sur une prise en considération de l'environnement, qui constitue ainsi un facteur clé du développement économique.

LES ECO-INDUSTRIES ET L'EMPLOI

Ouverture	1
Didier LOMBARD	
Directeur Général des stratégies industrielles au Ministère de l'Industrie	
ECO-INDUSTRIES : UN CHAMP D'ACTIVITES NOUVELLES	
Définition des éco-industries - la situation en France	2
Francis HINTERMAN	
BIPE	
Les marchés de l'exportation	4
Monsieur DOIDEAU	
Centre français du commerce extérieur	
Demande et offre de conseil/ingénierie	7
Jean-Marc FAUCONNIER	
Association française des ingénieurs écologues	
Marchés nouveaux : l'entretien des cours d'eau	9
Monsieur GASNIER	
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	
Les marchés des collectivités locales	11
Jacky GRESET	
Adjoint au maire de Chalon-sur-Saône	
ECO-INDUSTRIES : UN GISEMENT D'EMPLOIS	
L'instrumentation	13
Jean-François GOURDON	
Environnement SA	
Le secteur du recyclage des matériaux	15
Jean-Pierre LEHOUX	
FEDEREC	
Le secteur de l'eau	17
Monsieur HUSSENET	
SNITER	
Le secteur de la dépollution des émissions gazeuses	19
Jean-François VICARD	
LAB SA	
Le secteur des sols pollués	20
Monsieur Colin	
UPDS	
Synthèse	21
Monsieur ZACKLAD	
DRIRE Ile-de-France	
Clôture	22
Corinne LEPAGE	
Ministre de l'Environnement	

Ouverture

Didier LOMBARD

Directeur Général des stratégies industrielles au Ministère de l'Industrie

Ces dernières années, les éco-industries ont grandi sans que l'on s'en rende compte. Aujourd'hui, les éco-industries emploient près de 450 000 personnes en France, soit environ 2 % du total de la population active occupée. Le chiffre d'affaires est également important. Ainsi, à lui seul, le secteur des déchets engendre un chiffre d'affaires de 24 milliards de francs. En outre, nos industries investissent de façon significative dans ce secteur. Ainsi, 2,5 % de l'investissement global des entreprises est consacré à la lutte contre la pollution, soit 5 milliards de francs par an. Ce secteur occupe donc une place significative au sein de notre industrie et connaît de plus une expansion rapide.

Nous avons récemment publié un rapport sur les cent technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000. Parmi les grands thèmes identifiés, onze technologies occupent une place importante dans le secteur de l'environnement et sont susceptibles de se développer dans notre pays. Il s'agit notamment :

- du cycle de l'eau : traitement ou contrôle de la qualité de l'eau potable, épuration biologique des eaux, traitement des boues ;
- du problème des déchets : inertage, stockage des déchets ultimes, tri, stockage et compactage des déchets urbains et utilisation des filières transversales d'élimination des déchets ;
- du traitement et de la réhabilitation des sols pollués, technique souvent déterminante dans le choix de la grande exportation ;
- des technologies transversales telles que la métrologie appliquée à l'environnement, la modélisation et l'étude de l'atteinte des polluants, ainsi que des technologies amont, telles que le nettoyage sans effluents.

Nous sommes donc en présence d'un important gisement d'emplois qu'il faut exploiter au mieux.

Eco-industries : un champ d'activités nouvelles

Les débats ont été présidés par Didier LOMBARD, Directeur Général des stratégies industrielles au Ministère de l'Industrie.

Définition des éco-industries La situation en France

Francis HINTERMAN
BIPE

Les éco-industries constituent un ensemble d'activités émergentes et transversales, pour lesquelles une définition classique n'est pas aisée. Pour cette raison, les travaux effectués au niveau international n'arrivent pas à une définition unique et stable universellement acceptée des éco-industries. En revanche, de nombreux travaux sont actuellement entrepris, tant au niveau méthodologique (OCDE, Eurostat, ...) qu'empiriques (Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Environnement, ADEME...).

Les travaux méthodologiques visent à converger vers une définition universellement acceptée des éco-industries. Actuellement, une définition relativement souple est largement acceptée : « production de biens et services visant à mesurer, prévenir et limiter ou corriger les dommages à l'environnement ». Le critère de destination des produits est primordial. Ainsi, lorsque le produit est utilisé dans une finalité de protection de l'environnement, il peut être considéré comme faisant partie d'une activité éco-industrielle. En conséquence, une liste finie et définitivement établie des activités éco-industrielles ne peut être dressée. En effet, les frontières sont assez mobiles et adaptables.

Pour tirer des implications pratiques de cette définition large, une définition restreinte des éco-industries doit être différenciée. Il s'agit des activités caractéristiques suivantes : lutte contre la pollution de l'air, eaux usées, protection des sols, déchets, bruit et éco-systèmes. Dans une acception plus large, les systèmes d'utilisation rationnels des ressources naturelles (alimentation en eau potable, recyclage des déchets etc.) sont généralement inclus dans la définition des éco-industries. Ensuite, les activités liées aux investissements doivent être prises en compte. Il s'agit de la construction des installations, de l'ingénierie, des équipements et matériels spécifiques.

La frontière avec les biens et services complémentaires est difficile à définir. Ceux-ci génèrent des emplois indirects sans être à proprement parler des éco-industries. Les produits à usage multiples posent notamment un problème particulier. Pour être retenu dans le domaine des éco-industries, ce type de produit doit être spécifiquement utilisé dans

la protection de l'environnement. La question du recyclage pose également problème. Enfin, les limites des éco-produits sont encore mal définies.

Globalement, les activités éco-industrielles connaissent une croissance soutenue. Pour cerner les incidences sur l'emploi, quatre cas de figure peuvent être différenciés. Premièrement, les activités éco-industrielles non solvables représentent un gisement important. Si ces activités peuvent être solvabilisées, des activités nouvelles seront créées. La problématique principale sera alors de structurer l'offre. Deuxièmement, les éco-industries sur les marchés porteurs doivent essentiellement viser à maîtriser leurs coûts. Troisièmement, certains industriels exercent une activité de protection de l'environnement en interne et les collectivités locales organisent certaines opérations en régie. On parle alors d'auto-production. Enfin, le développement de la sous-traitance externe peut provoquer le transfert d'emplois de l'auto-production vers les éco-industries. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de créations d'emploi mais d'un transfert d'emplois.

Les marchés de l'exportation

Monsieur DOIDEAU
Centre français du commerce extérieur

Dans un contexte général de ralentissement de la croissance, le marché des biens et services liés à l'environnement est dynamique. Ainsi, l'OCDE estime que le marché mondial se montera à 300 milliards de dollars en l'an 2000. De même, le BIPE prévoit que ce secteur est appelé à connaître une forte progression d'ici l'an 2000, notamment en ce qui concerne l'eau et les déchets.

Les trois marchés présentés dans cette intervention illustrent ce contexte. Ils sont solvables et contiennent des niches attractives pour lesquelles les entreprises françaises comptent de réelles potentialités.

I. Espagne

Ce pays se caractérise par un important retard à tous les niveaux et par des plans ambitieux couvrant quatre secteurs principaux : l'eau, les déchets urbains, le traitement des déchets toxiques et la décontamination des sols pollués. Ces programmes sont réalisés par le gouvernement avec la collaboration des 17 régions autonomes, généralement gestionnaires en matière d'environnement. En outre, ces plans bénéficient d'importants financements communautaires.

Premièrement, les difficultés concernant l'eau sont endémiques. Un Plan national de traitement des eaux résiduaires va être mené sur cinq ans. Son objectif est de garantir la qualité de l'eau grâce à la mise en place de réseaux de collecte et la formation de systèmes de traitement et d'épuration. Actuellement, 40 % de la population n'est connectée à aucun système d'épuration. De plus, les industries doivent fournir un effort considérable d'assainissement de leurs effluents liquides. Ce plan de cinq ans représentera un investissement global de l'ordre de 72 milliards de francs.

Deuxièmement, le volume des déchets urbains est d'environ 15 millions de tonnes. Plus de la moitié sont placées dans des décharges contrôlées, qui ne remplissent pas toutes les conditions requises. En outre, cinq millions de tonnes vont dans les décharges sauvages. La mise en décharge contrôlée, l'incinération, le compostage existent d'ores et déjà. Cependant, les installations de traitement actuelles s'avèrent insuffisantes, tant au niveau de la capacité qu'au niveau du traitement. Un Plan national est actuellement en gestation. Mais les provinces n'ont pas attendu et les communautés autonomes ont pris des initiatives et ont mis au point des programmes directeurs régionaux.

Troisièmement, un Plan national des déchets toxiques couvrant une période de dix ans a pour objet l'élimination à la source d'environ 40 % des déchets générés par l'industrie espagnole. Le coût de ce Plan est évalué à 7,2 milliards de francs.

Quatrièmement, un plan volontariste est mis en oeuvre pour la décontamination des sols pollués sur la période 1995-2005. Des actions prioritaires ont été définies et un premier inventaire réalisé. L'installation d'usines de traitement des déchets toxiques est une

nécessité urgente. Ces derniers sont actuellement envoyés en France et en Angleterre pour traitement et recyclage. Environ 5,3 milliards de francs seront nécessaires pour l'exécution de ce dernier programme.

En conclusion, des investissements considérables seront nécessaires dans les prochaines années. Le marché espagnol est en pleine croissance. De plus, il ouvre des perspectives de coopération aux entreprises françaises. En effet, la complexité de certains projets devrait conduire à un partenariat approfondi et à des rapprochements d'entreprises. Sur le plan de la solvabilité, la contribution communautaire au financement constitue le principal gage de progression des industries de l'environnement.

II. Allemagne

Ce pays a déjà consacré d'importants budgets au problème de l'environnement. En effet, 1,5 % à 1,7 % de son PNB sont destinés à la protection de l'environnement. En 1992, le marché des techniques de l'environnement était évalué à 58,3 milliards de marks. Il devrait atteindre 97 milliards de marks en l'an 2000, soit un tiers de l'ensemble du marché ouest-européen.

De grandes disparités subsistent entre l'Ouest et les nouveaux länder. Ces quelques chiffres au niveau du marché de l'eau en attestent. 92 % des habitants des anciens länder sont connectés aux canalisations publiques, contre 73 % dans l'ex-RDA. 90 % des eaux des habitants des anciens länder sont traitées dans des stations d'épuration publiques, contre seulement 54 % dans la partie est. Le réseau allemand de canalisations s'étend sur un million de kilomètres, dont 350 000 kilomètres publics et 700 000 kilomètres de canalisations privées. 54 % d'entre elles ont plus de 25 ans, 14 % plus de 50 ans et 12 % plus de 75 ans dans la partie ouest. En ex-RDA, la situation est encore plus préoccupante, puisque 65 % ont plus de 45 ans et 14 % plus de 90 ans.

Compte tenu de cette situation, les investissements attendus sont élevés, en particulier dans l'ex-RDA. Ils seraient évalués à 300 milliards de Marks pour les 15 ans à venir. Ces investissements seront principalement destinés à la construction d'équipements et de centrales de traitement. Les canalisations constituent le secteur le plus porteur : remise en état à l'Ouest, extension à l'Est. La plupart des interventions dans ce domaine se feront sous forme de chantiers à ciel ouvert.

En outre, le secteur des instruments de mesure et d'analyse connaît un fort développement. Citons également la construction de stations d'épuration ainsi que la fabrication d'équipements destinés à ces stations. Au niveau des déchets, les investissements dans les assainissements de friche pourraient représenter entre 20 et 90 milliards de marks. Le recyclage est également un créneau porteur.

Remarquons enfin que le marché allemand est fortement concurrentiel. Cependant, il offre encore des débouchés aux offres compétitives.

III. Japon

L'environnement est un thème politique majeur dans ce pays. Néanmoins, les investissements concernant l'environnement sont extrêmement en retard. Les Japonais ont pris conscience de ce retard et essaient désormais de rattraper les occidentaux, en particulier dans les domaines de l'eau et des déchets. Actuellement, les Japonais sont supérieurs aux Occidentaux dans un seul secteur, celui des émissions gazeuses des automobiles, des industries et des centrales thermiques. Dans ce domaine, le Japon a atteint des niveaux de propreté comparables à ceux de l'Europe.

Le marché japonais représente 370 milliards de francs annuels. On prévoit une croissance de 8 % par an. Or l'industrie japonaise ne peut répondre à cette demande sans importer des technologies étrangères. La France semble avoir un avantage compétitif important sur le Japon dans les domaines suivants : traitement des eaux, réhabilitation de l'environnement par les biotechnologies, substituts de CFC, recyclage automobile, recyclage des plastiques, recyclage électronique, recyclage des déchets hospitaliers, récupération et incinération des déchets et traitement des déchets de construction.

Demande et offre de conseil/ingénierie

Jean-Marc FAUCONNIER
Association française des ingénieurs écologues

Cet exposé est fondé sur une étude menée pour le compte de l'Institut français de l'environnement. Cette étude est elle-même fondée sur un Observatoire de l'emploi environnement conduit dans le cadre de notre association depuis une dizaine d'années.

Tout d'abord, l'étude de l'évolution du marché de l'emploi des cadres dans le secteur de l'environnement sur les dix dernières années montre une forte progression jusqu'en 1990, puis une relative stagnation jusqu'à aujourd'hui. Les ingénieurs sont particulièrement recherchés par les bureaux d'étude et l'industrie. Les responsables de programmes, directeurs de projet et responsables d'affaires sont également demandés. La demande en experts spécialistes de l'environnement (ingénieurs écologues, architectes paysagistes, pédologues, géographes...) émane particulièrement des bureaux d'étude. Le contrôle, la prévention des nuisances et risques technologiques représente la première part des offres d'emploi. Le deuxième point émergeant est la gestion sociétale de l'environnement (responsables de la mise en place d'une politique de l'environnement dans une entreprise, juristes de l'environnement, animateurs, etc.). Enfin, la protection de la nature et le génie écologique constituent la troisième source de demande.

La répartition par secteur d'activités économique montre que ces offres d'emploi viennent majoritairement des bureaux d'étude (40 % des offres), devant les industries et les éco-industries. L'explication de ces écarts peut être analysée par le biais des modes de recrutement. En effet, 40 % des emplois de l'environnement proviennent de reclassements internes. Dans ces conditions, seuls les 60 % de recrutement externe représentent réellement des créations d'emploi. En outre, des différences qualitatives existent. Ainsi, l'industrie demande des ingénieurs plutôt généralistes alors que les bureaux de conseils et d'études sont demandeurs de formations spécifiques.

Au total, dans le domaine du conseil, toutes activités et compétences confondues, il existe un décalage important entre l'offre et la demande.

Parallèlement, nous avons recensé les différentes formations en environnement ainsi que leurs objectifs afin d'analyser l'offre d'emplois. Le décalage est différent suivant les secteurs d'activité. En matière de protection de la nature et de ressources naturelles, le décalage est important. En revanche, le domaine de la pollution, des nuisances et des risques pourrait nécessiter des formations complémentaires actuellement inexistantes (audit, éco-labels,...). Enfin, l'aménagement qualitatif du territoire se caractérise par un relatif équilibre entre l'offre et la demande.

Pour développer les métiers de conseils et d'études, les points suivants devraient être pris en compte. Tout d'abord, dans le domaine de la protection de la nature et des ressources naturelles, les donneurs d'ordre confondent souvent approche militante et professionnelle. Deuxièmement, certains organismes parapublics ont un positionnement confus par rapport au secteur marchand. Troisièmement, ces professions de l'environnement sont émergentes. En conséquence, elles n'ont pas toujours trouvé leurs

marques et leurs méthodologies de travail et le marché des prestations de services est relativement opaque.

Tout ceci doit donc être clarifié. Dans un premier temps, il faudrait organiser et moraliser la profession. Nous avons mis en place un Code de déontologie à cet effet. Ensuite, les compétences doivent être garanties et les qualifications clarifiées. A cet égard, nous avons travaillé sur la mise en place d'un dispositif de qualification professionnelle. En outre, pour identifier les différents prestataires de services, nous avons édité un premier annuaire des prestataires de services en environnement en 1993. Une deuxième édition sortira l'année prochaine. Enfin, la filière professionnelle présente certaines lacunes, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'oeuvre.

Signalons également que les bureaux d'études sont confrontés à des rémunérations relativement faibles. De plus, le suivi administratif est insuffisant, alors que notre arsenal législatif en matière de protection de l'environnement et de maîtrise des pollutions est assez important. Enfin, certaines professions ne sont pas assez reconnues ni assez encouragées par les pouvoirs publics. Le dialogue amorcé avec le Ministère de l'Environnement à ce sujet est encourageant. Nous souhaitons qu'il s'amplifie. Je précise que l'association française des ingénieurs écologues est indépendante mais travaille en liaison avec les organismes professionnels concernés (ingénierie, paysage, conseil, etc.).

Marchés nouveaux : l'entretien des cours d'eau

Monsieur GASNIER
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Face à une demande croissante en faveur de l'environnement en général et des milieux aquatiques en particulier, les agences de l'eau ont passé commande d'une étude pour évaluer le gisement d'emploi dans le domaine des entretiens des cours d'eau. Cette étude est en cours et les premiers résultats peuvent être communiqués.

L'objectif de cette étude est d'analyser la situation sous trois angles :

- technique : élaboration d'une typologie des milieux afin d'évaluer les besoins humains et matériels par type de milieu ;
- sociologique : analyse de la demande sociale ;
- économique : comparaison entre le coût d'un chômeur et le coût d'un emploi dans le domaine des milieux aquatiques.

Les analyses technique et sociologique ont été menées de front à partir d'une base commune (bibliographie, études de cas et entretiens). Elles alimentent ainsi l'analyse économique. Enfin, une synthèse sera réalisée.

Tout d'abord, pour évaluer les emplois potentiels, une typologie des milieux a été établie puis les coûts d'entretien ont été évalués. L'étude montre que la situation diffère largement selon les milieux aquatiques. Ainsi, les zones humides nécessitent une gestion écologique particulière, en fonction de leur nature et de leur histoire. De plus, l'entretien des plans d'eau est difficile à évaluer. Par conséquent, l'étude s'est limitée aux cours d'eau. Cependant, on manque de données et l'analyse des résultats montre que la seule distinction pertinente est celle que l'on peut faire entre les rivières méditerranéennes et les autres. De cette analyse découle l'évaluation des besoins maximaux pour un entretien des cours d'eau : entre 10 000 et 30 000 emplois, dont 85 % en agents d'exécution et 15 % en chefs de chantier. Je dois préciser qu'une partie de ces emplois est rendue nécessaire pour le ratrappage d'entretien, et que l'on doit la distinguer des emplois permanents d'entretien régulier. Le nombre de ces emplois en ratrappage dépend des hypothèses de durées sur lesquelles va s'effectuer le ratrappage.

Ensuite, la demande sociale est analysée à travers les objectifs des maîtres d'ouvrage. Ces objectifs sont, par ordre d'importance décroissant : lutte contre les inondations et les érosions de berges ; insertion économique et sociale des chômeurs de longue durée ; loisirs (tourisme, pêche) ; lutte contre la désertification rurale par la création d'emplois locaux. Ces objectifs reflètent d'une part une demande conjoncturelle liée au chômage, prédominante en zone rurale, et d'autre part une demande structurelle, relative aux aménagements d'espace. Remarquons que, à elle seule, la demande structurelle assure la pérennité de l'emploi. Les obstacles au développement de l'entretien des cours d'eau doivent également être pris en compte. Il s'agit, par ordre d'importance décroissante, de : la capacité financière limitée des collectivités ; l'absence de volonté politique ferme ; la multiplicité et la résistance des propriétaires ; l'absence de coordination par bassin versant ; l'accroissement des budgets d'environnement des communes dans d'autres domaines en raison des nouvelles implications réglementaires.

Troisièmement, l'analyse économique a cherché à évaluer le coût global d'un chômeur. Le résultat est que le coût d'un emploi dans l'entretien des rivières est simplement égal à celui d'un chômeur.

Les premières conclusions de cette étude sont les suivantes. Premièrement, il existe un écart significatif entre le gisement d'emploi et les capacités de financement des collectivités. Un changement d'échelle nécessitera de rechercher de nouvelles formules de financement. L'extension de champ des redevances des agences de l'eau offrirait une réponse sur ce point. Deuxièmement, le coût d'un emploi d'entretien et d'un chômeur est à peu près équivalent. Dans la situation actuelle de l'emploi, l'entretien des rivières ne constitue pas une dépense supplémentaire pour la collectivité. Enfin, l'entretien des rivières fait largement appel au contrat emploi-solidarité. Certes, les aides à l'emploi ont permis un développement de cette activité, mais elles contrarient la mise en place d'un secteur marchand. En outre, ces aides donnent de mauvaises habitudes aux maîtres d'ouvrage, qui ne perçoivent pas le coût réel de l'entretien de rivière. Il est donc urgent de professionnaliser cette fonction d'entretien sur des bases financières modernes.

Les marchés des collectivités locales

Jacky GRESET
Adjoint au maire de Chalon-sur-Saône

Chalon-sur-Saône est une ville industrielle de 56 000 habitants dans une agglomération de 80 000 habitants. En 1990, notre maire, Dominique Perben, m'a chargé de mener une politique environnementale. Ainsi, au sein de la ville la plus industrielle de Bourgogne, nous avons voulu nous engager sur la voie du développement durable. Mon objectif consiste à présenter concrètement les emplois générés par la collectivité dans ce cadre.

Le cadre de vie, le développement économique et la protection du patrimoine doivent aujourd'hui être pris en compte par la collectivité dans une approche globale. Pour ce faire, notre ville a mis en place en 1991 une structure innovante : la Maison de l'environnement. Cette structure associative paramunicipale est chargée de sensibiliser, de conseiller et d'animer l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités locales et grand public) en faveur de la protection de l'environnement.

La Maison de l'environnement a d'abord travaillé à la mise en place d'une Charte d'écologie urbaine, visant à optimiser toutes les actions de la municipalité en matière d'environnement (prévention des pollutions, hygiène, énergie, patrimoine...). De nombreuses réalisations ont été entreprises au sein de cette Charte. Tout d'abord, nous avons créé le trentième réseau français de surveillance de la qualité de l'air. Ensuite, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme d'accompagnement éducatif, nous avons créé un poste d'éducateur dans l'environnement. Par ailleurs, la réalisation d'un centre de ressources a permis la création d'une activité à temps partiel. L'environnement sonore a également permis le travail d'un étudiant pendant une année (établissement d'une cartographie sonore). Enfin, le travail mené dans le cadre de la rénovation du patrimoine et sa mise en valeur a permis de réaliser un dossier « Chalon, ville d'art et d'histoire », ce qui a débouché sur la création d'un poste d'animateur du patrimoine.

En outre, la Maison de l'environnement a conduit une action conséquente avec le monde industriel. Un Fonds d'innovation à l'environnement a ainsi été créé. Aujourd'hui, ce Fonds regroupe 44 entreprises de l'agglomération qui y ont adhéré, moyennant un engagement financier important. Ces entreprises se retrouvent régulièrement pour échanger leurs expériences dans le domaine de l'environnement. Elles associent leurs réflexions et leurs actions et mettent en commun leur savoir-faire et leurs compétences. Cela aboutit à des solutions qui trouvent leur application dans leurs problèmes (traitement des déchets industriels banals, gestion des risques, traitement des rejets, prévention des pollutions). De plus, cette masse financière a permis la création de deux postes : un ingénieur conseil et un chargé de communication.

Enfin, la Maison de l'environnement ne serait pas complète sans un département formation. Nous avons donc embauché un ingénieur formation qui repère les besoins sur le terrain, tant pour la formation initiale qu'au niveau des entreprises. Nous essayons également de trouver un emploi aux personnes formées dans ce cadre. A l'heure actuelle, le taux de réussite est très satisfaisant. Dans le même esprit, nous avons créé un brevet d'Etat « animateur eau et pêche ». Enfin, l'activité de la Maison de l'environnement a généré la création d'un service environnement/propreté urbaine au sein de la municipalité,

principalement orienté sur les déchets. Le développement des collectes sélectives s'est traduit par la création de deux emplois à temps plein. Nous avons également créé trois déchetteries, représentant cinq embauches.

En conclusion, dix-neuf emplois directs ont été créés à Chalon, auxquels on peut ajouter les vingt-deux emplois issus de la formation, sans parler des emplois générés en termes de soutien logistique (secrétariat, accueil...). Ainsi, la Maison de l'environnement a joué un rôle de conseil tout en créant des emplois directs et indirects. Les résultats de notre politique sont donc probants. Pour ce type de projets, la volonté politique totale des élus est indispensable.

Eco-industries : un gisement d'emplois

Les débats ont été présidés par Gustave DEFRENCE, directeur de la prévention des pollutions et des risques au Ministère de l'Environnement.

Gustave DEFRENCE

Je voudrai rappeler que la France a besoin d'une grande industrie, d'une grande agriculture. Or une grande industrie et une grande agriculture doivent respecter l'environnement. A ce titre, notre démarche s'inscrit dans une logique d'entreprise : avoir une technologie performante, mettre en place des processus de qualité, atteindre une fiabilité maximale. Dans ce contexte, les exigences en matière d'environnement trouvent leur place, au même titre que les exigences en matière de sécurité des personnes. Ainsi, la démarche environnement s'intègre dans une logique de développement économique.

L'instrumentation

Jean-François GOURDON
Environnement SA

L'instrumentation de l'environnement comprend non seulement la mesure des gaz et des poussières dans l'air ambiant et les émissions de cheminées mais également la mesure des paramètres physiques (température, bruit etc.). L'instrumentation représente environ 10 à 20 milliards de dollars de chiffre d'affaires dans le monde et environ 500 millions de francs en France. Il s'agit d'un marché en forte croissance.

La prévision des crises, la connaissance et le contrôle sont les trois outils nécessaires au développement d'une société moderne. L'instrumentation est un outil qui vise à répondre à des situations de crises (par exemple lors de fortes pollutions ou pour les pollutions accidentelles) et à prévoir les crues. Jusqu'à maintenant, une politique de traitement et de dépollution a été privilégiée. Cependant, le changement de politique en cours entraîne la croissance du secteur de l'instrumentation. En effet, les systèmes de traitement sont de plus en plus performants, ce qui oblige l'instrumentation à l'être également. En outre, la réglementation européenne se développe dans ce secteur.

L'Allemagne a été en avance dans le domaine de l'émission. En France, l'instrumentation sur la qualité de l'air se situe dans les premiers rangs mondiaux. En revanche, l'instrumentation concernant les conditions de travail constitue le point fort de l'Angleterre. En tous cas, l'Europe est en avance sur ces hautes technologies. Les matériels sont technologiquement évolués, mais leur maintenance est de plus en plus aisée. Cette évolution vers la haute technologie fait augmenter le marché par un effet de remplacement.

Cette instrumentation s'exporte bien. Afin de développer ce secteur, les pouvoirs publics doivent mener une politique régulière, avec des programmations tenues et des informations délivrées aux constructeurs.

Notre entreprise a été créée en 1978 dans le domaine de l'air ambiant. Un département sur les mesures d'émission a par la suite vu le jour, puis un complément sur les mesures de l'eau. En 1985, nous étions 35 personnes, 65 en 1990, 130 en 1994 et 180 actuellement. En plus de ces effectifs, notre entreprise souhaite spécifiquement aider les jeunes. Par exemple, sur les 130 personnes de l'usine de Poissy, on compte actuellement 23 stagiaires. Certes, cette politique a un coût, mais les entreprises doivent se tourner vers les jeunes et les aider. Parallèlement, notre chiffre d'affaires progresse : de 60 millions de francs en 1990, il est passé à 165 millions de francs en 1995.

Il y a une dizaine d'années, l'instrumentation travaillait sous licences américaines. Souvent, en France, l'aspect réglementaire est moins fort qu'en Allemagne, d'où la puissance des constructeurs allemands. En 1990, ils dominaient 98 % du marché de contrôle des incinérateurs. Deux sociétés françaises se sont installées et, en quatre ans, le marché a changé. Désormais, ces deux sociétés françaises exportent.

En conclusion, la croissance des effectifs est directement liée à l'exportation. En effet, l'exportation impose de mettre en place des postes de support technique plus nombreux, tels que la formation, l'adaptation aux normes, etc. Il faut continuer à stimuler par une réglementation forte l'instrumentation française, qui est bien placée au niveau mondial.

Le secteur du recyclage des matériaux

Jean-Pierre LEHOUX
FEDEREC

L'activité de recyclage est relativement ancienne. La récupération et le recyclage consistent à donner une deuxième existence à des objets en les « remettant dans le cycle ».

Cette activité concerne 20 millions de tonnes par an (déchets éliminés et matières générées). Il s'agit donc de la première mine nationale, puisque le tiers des matières premières utilisées par l'industrie française sont des matières recyclées. Le secteur représente un chiffre d'affaires de 34 à 35 milliards de francs par an et des investissements de 1,5 milliard de francs, les équipements étant de plus en plus performants. En outre, il apporte environ 7,5 milliards de francs annuels à la balance commerciale. Enfin, le recyclage représente 26 000 emplois directs dans les entreprises, soit une progression de 3 000 emplois durant les cinq dernières années. Cette évolution quantitative se double d'une évolution de la structure des emplois en faveur des agents de maîtrise et ouvriers qualifiés et au détriment des non qualifiés.

L'augmentation prévue du volume d'activité devrait générer des créations d'emplois. Pour connaître les secteurs concernés, il suffit de remonter la filière. Premièrement, au niveau de la collecte, l'augmentation du nombre d'opérations nécessitera l'embauche de personnel supplémentaire. Le développement sera proportionnellement plus important que les tonnages. En effet, la récupération se fera par site, les quantités seront moins importantes et, par suite, le nombre de rotations augmentera. Deuxièmement, des emplois peuvent être générés par la création de déchetteries, tant pour les déchets ménagers que pour les déchets industriels. Troisièmement, les emplois se développeront également dans les chaînes de tri, parce que les tonnages seront plus importants et plus mélangés. Enfin, la transmutation de déchets en matières premières ne créera pas d'emplois car les matériels utilisés dans cette activité sont de plus en plus perfectionnés. Dans ce domaine, la progression de la main d'œuvre sera donc essentiellement qualitative.

Nous avons fait part de ces prévisions au Ministre de l'Environnement, en précisant que certaines conditions doivent néanmoins être respectées. Premièrement, la concurrence déloyale doit être désamorcée. En effet, certaines entités non marchandes évoluent sur nos marchés, alors qu'elles ne subissent pas les mêmes rigueurs sociales et fiscales, les mêmes contraintes d'exportation, etc. En conséquence, des emplois à durée déterminée sont créés au prix de l'éviction de nouveaux emplois, voire de la destruction partielle de ceux déjà en place. En effet, une politique fondée sur des motivations sociales, écologiques ou politiques ne peut être entièrement prise en charge par le secteur marchand. En conséquence, des instruments financiers adéquats doivent être créés.

En outre, les contraintes législatives et réglementaires dans lesquelles s'exerce cette activité doivent être mises au niveau de celles des pays voisins. En effet, ceux-ci appartiennent à un marché qui n'est plus seulement commun : il est unique. Les distorsions de conditions d'exploitation peuvent donc être extrêmement dommageables.

Enfin, la libre circulation internationale de ces matières premières doit être assurée. Au plan mondial, la profession de récupération et de recyclage génère chaque année 600

millions de tonnes, dont plus du quart fait l'objet d'un échange international. Si les matières premières secondaires sont assimilées à des déchets dangereux et que leur échange est entravé, les conséquences risquent d'être extrêmement négatives.

Si toutes ces conditions sont remplies, nous pourrons effectivement créer des emplois dans ce domaine.

Le secteur de l'eau

**Monsieur HUSSENET
SNITER**

Je m'exprime au nom du SNITER, le Syndicat national des industriels du traitement des eaux résiduaires. Cette dénomination regroupe néanmoins des compétences plus larges, essentiellement dans le domaine des services (exploitation de stations d'épuration, assistance technique, vente de produits de conditionnement et de traitement de l'eau). Le SNITER regroupe des entreprises du type concepteur, constructeur, entreprises générales, opérateurs de stations d'épuration et de technologies propres dans le domaine municipal et industriel. Ce syndicat regroupe 29 entreprises françaises employant de 10 à 1 000 personnes, plus des filiales de certaines de ces sociétés. Le SNITER représente 90 % à 95 % du marché des stations d'épuration réalisées en France, industrielles ou communales.

En 1994, ces 29 sociétés ont réalisé en France un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs sur l'équipement, soit 5 milliards de francs de chantiers gérés. Le chiffre d'affaires de chaque société se situe de 5 millions de francs pour la plus petite à 6 milliards de francs pour les plus grosses, exportations comprises. Directement ou indirectement, ces sociétés assurent la gestion technique et généralement les prestations de service pour 15 millions d'équivalents habitants sur des stations d'eaux résiduaires. Elles gèrent en direct environ 5 000 personnes. Les membres du SNITER co-traitent ou sous-traitent jusqu'à 80 % du chiffre d'affaires géré.

Notre syndicat doit donc être apprécié à l'aune des retombées locales en termes d'emploi et en volume d'activité dans les secteurs suivants : génie civil, travaux publics et bâtiment ; second-œuvre ; architecture ; espaces verts ; canalisations ; travaux routiers ; électricité ; automatismes au contrôle centralisé ; mécanique ; montage ; métrologie ; traitement d'air ; traitement des fumées, déchets ultimes ; service après-vente, entretien, exploitation. Les 29 sociétés du SNITER assurent cependant les responsabilités globales de concepteur, ainsi que la responsabilité des performances de qualité de l'eau et de qualité du goût sur la base du cahier des charges établi par le maître d'œuvre, service technique ou bureau d'étude privé.

En ce qui concerne l'emploi, après une trop longue période de récession, découlant du ralentissement des investissements des collectivités locales dans la période 1982-1989, le sixième plan des adductions d'eau a courageusement fixé des enjeux préparant le respect par la France des engagements européens. Le domaine de l'eau potable mais surtout des eaux usées a bénéficié d'un plan évalué à 80 milliards de francs de travaux sur cinq ans, réseau inclus. Au cours de la période qui s'achève, les entreprises du SNITER ont réalisé entre 1 et 3 milliards de francs de chiffre d'affaires d'équipement par an, soit 2 à 6 milliards de francs de chantiers gérés, et ont crû en effectif dans des proportions importantes, jusqu'à 100 % pour certaines dans cette période du sixième plan. Cette forte activité a évidemment limité les dégâts dans les entreprises conjointes et sous-traitantes frappées par la récession sur leurs autres marchés.

La transcription en droit français de la réglementation européenne, la nouvelle loi sur l'eau, le travail des agences de l'eau laissent supposer une poursuite de l'effort dans le septième plan en préparation. Selon nos calculs, ce septième plan devrait créer une activité au moins identique au sixième, si l'on en juge par les résultats escomptés et les échéances fixées.

Certaines agences de l'eau envisagent d'augmenter le volume de leur aide. En conséquence, sur la distance, nos professions devraient pouvoir maintenir leurs effectifs, voire investir également dans certains secteurs insuffisamment dotés.

Cependant, quelques problèmes doivent être relevés. Citons notamment les retards de décision, les complications administratives, les contestations juridiques de plus en plus nombreuses, etc. En outre, nos entreprises s'interrogent sur la cohérence entre l'estimation des besoins et les ressources financières ainsi que sur le retour d'une approche nationale, budgétaire, égalitariste et fiscaliste en matière de pollution. De même, les conséquences relatives à la dégradation des eaux potables pose problème.

Notre syndicat a donc proposé au Ministère une réflexion en commun sur le thème du chiffrage des besoins, avec les conséquences qui en découlent en matière d'emploi. En somme, pour rester positif, l'environnement reste favorable à notre profession. Cependant, les promesses seront-elles tenues ? Rappelons que, dans notre métier, les perspectives d'emploi sont directement fonction du volume d'activité. De plus, nous fournissons un effort qualitatif de formation de la main d'œuvre, qui absorbe près de 3 % à 7 % de la masse salariale annuelle. Enfin, nous poussons en avant un certain nombre de techniques nouvelles créatrices d'emploi qui ne sont pas très développées, comme la valorisation des boues par exemple.

En conclusion, le SNITER, et plus généralement les sociétés oeuvrant dans les process eau va encourager le Ministère à poursuivre l'oeuvre de ces vingt dernières années, à ne pas réduire l'effort engagé, à communiquer de façon positive sur le prix de l'eau, à exiger des autres pays européens le respect des engagements communautaires et à défendre en France et en Europe la notion de marché public concurrentiel mais aussi performant.

Telles sont les conditions pour que nos entreprises proposent sur le marché du travail des opportunités nouvelles en quantité et en qualité.

Le secteur de la dépollution des émissions gazeuses

**Jean-François VICARD
LAB SA**

Nous réalisons des installations clés en main pour garantir un résultat sur les émissions gazeuses de nos clients. Il s'agit d'une activité d'ingénierie constructrice. Nous intégrons de nombreux composants afin de garantir des résultats correspondant aux exigences réglementaires.

Etant ensembliers, nous incorporons de nombreux équipements. Par exemple, pour des composants très classiques comme les pompes ou les ventilateurs, les équipements pour les applications à l'environnement sont difficiles. En effet, nous incorporons des composants divers et les exigences sur cette conception de composants classiques sont donc fortes. Cette donnée a un retour sur la concurrence en matière de composants. En effet, les sociétés industrielles hors éco-industries implantées dans ces domaines acquièrent une avance technologique et commerciale dans les applications à l'environnement.

Notre activité est propre mais elle a un effet d'entraînement par les composants et par l'aval. Une industrie forte doit également être soucieuse de l'environnement car un niveau insuffisant en matière de protection de l'environnement peut fermer certains marchés internationaux. En effet, les concurrents basés dans des pays plus exigeants en termes d'environnement auront des références plus crédibles. Or nous avons besoin d'exporter. La véritable question est donc de savoir comment être plus compétitifs.

Notre société a progressivement développé une avance technologique qui a permis de faire croître nos activités de 30 % par an sur une longue période. L'activité à l'exportation représente environ 70 % de notre activité totale. Pour soutenir ce développement, le marché français doit préserver nos possibilités de réaliser des premières industrielles. En effet, nos marchés les plus importants ont une forte exigence en termes de qualité de l'air et une nouvelle application peut difficilement être développée à plusieurs milliers de kilomètres. Dans ce cas de figure, il faudrait délocaliser notre activité dans les pays où les émissions sont importantes. Pour éviter ceci, il est nécessaire de réaliser des premières industrielles sur notre territoire et de soutenir le marché des applications.

Rappelons que il y a quelques années, l'essentiel du marché français était représenté par des sociétés de droit français travaillant sous licence de leur maison-mère allemande, américaine, etc. Aujourd'hui, un certain nombre de sociétés françaises assurent l'essentiel du marché français. Ceci repose sur un progrès technologique que nous avons mené et que nous exportons. Grâce à cette stratégie, nous avons développé notre activité. Une des conditions de développement est de pouvoir réaliser des installations de démonstration de premières industrielles en France.

Le secteur des sols pollués

**Monsieur Colin
UPDS**

L'UPDS comporte une trentaine de sociétés qui regroupent 300 à 400 personnes. Nous réalisons un travail d'étude diagnostic/étude de risques, essentiellement pour des industriels mais également pour des collectivités locales et l'Etat. Ces travaux peuvent être entrepris dans le cadre de pollutions accidentelles ou de démarches volontaristes.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'UPDS est actuellement de l'ordre de 300 millions de francs. Il correspond pour l'essentiel à des études diagnostic et études de risques qui s'échelonnent entre les pré-diagnostic d'études de sol autour de 75 000 francs et des études complexes autour du million de francs.

La capacité d'emploi serait forte si les règlements actuels étaient appliqués. En outre, des efforts de recherche doivent également être fournis. En effet, il existe un important besoin de recherche sur les technologies destinées à diminuer les coûts de dépollution. Ce type de travail génère beaucoup d'emplois pour les jeunes. Pour donner un exemple, les dépollutions qui consistent essentiellement à faire du transfert de polluants peuvent coûter entre 2 000 et 6 000 francs la tonne, alors que les recherches technologiques sur la ionisation, la bio-dégradation ou le recyclage permettent d'obtenir des coûts de 200 à 500 francs la tonne. Ainsi, les calculs réalisés montrent que, si la circulaire du 3 décembre 1993 était appliquée, les marchés se monteraient à environ 10 milliards de francs par an et les entreprises pourraient créer de 15 000 à 30 000 emplois.

Synthèse

Monsieur ZACKLAD
DRIRE Ile-de-France

Monsieur Lombard avait ouvert cette conférence en disant que les éco-industries se développaient pratiquement de façon inaperçue. Monsieur Defrance a fait écho à cette remarque, sans doute parce qu'une industrie et une agriculture performantes doivent désormais intégrer l'environnement. Le secteur des éco-industries a montré qu'il était aujourd'hui un élément essentiel de l'économie française. En effet, il représente plusieurs dizaines de milliards de francs de chiffre d'affaires et plusieurs milliards de francs d'investissement chaque année. Plusieurs exemples ont montré la croissance importante en matière de chiffre d'affaires, de nombre d'emplois, par exemple dans le domaine de l'instrumentation, dans le domaine du recyclage, dans le domaine du traitement des fumées... En outre, les éco-industries représentent un marché mondial considérable où les entreprises françaises sont compétitives dans de nombreux pays. De fait, la plupart des entreprises françaises du secteur des éco-industries sont très tournées vers l'international.

Néanmoins, quelques questions ont été posées, sur l'adéquation entre les formations à l'environnement et les postes offerts, sur les façons de créer des emplois verts et sur une clarification des conditions de concurrence. Ces quelques interrogations ne constituent pas une remise en cause des orientations adoptées en matière d'environnement. Au contraire, elles sont un appel à une action structurée et durable du Ministère de l'Environnement. Dans ce contexte, l'ensemble des intervenants se sont déclarés convaincus du gisement d'emplois qui existe en matière d'éco-industries.

Clôture

Corinne LEPAGE
Ministre de l'Environnement

Qualité environnementale et performance économique sont aujourd'hui étroitement liées. Plus d'environnement, c'est plus de croissance et donc plus d'emplois, dans un contexte où la qualité environnementale imposée ou suscitée devient l'un des critères de la qualité. Je tenais à rappeler ce constat, qui s'impose de plus en plus comme une vérité incontestable.

Dans le contexte actuel, le dynamisme des éco-industries est remarquable, notamment en termes d'emplois. L'Etat ne peut vous remplacer pour la création d'emplois. Son rôle est essentiellement d'assurer le respect des lois rendant la concurrence équitable. De plus, vous avez identifié des emplois potentiels, que nous souhaitons transformer en emplois réels. Dans cette optique, l'Etat doit chercher à créer les conditions d'émergence et de solvabilisation des marchés de l'environnement. Pour ce faire, il dispose d'outils juridiques, économiques et informationnels lui permettant de créer de nouveaux marchés dans l'environnement ou de servir le dynamisme des éco-industries.

L'Créer de nouveaux marchés dans l'environnement

Premièrement, la création des marchés peut être réalisée grâce à la commande publique. C'est notamment le cas sur les marchés de l'eau et des déchets. Dans le domaine de l'eau, le septième programme des agences de bassin doit poursuivre l'effort réalisé actuellement en termes d'emplois. En dix ans, 57 000 emplois auront ainsi été créés. En outre, il faut introduire le mieux-disant environnemental et social dans les appels d'offre publics, tout en préservant l'efficacité économique. Enfin, l'Etat peut créer de nouveaux marchés publics solvables. Actuellement, il s'agit essentiellement de subventions d'emplois sur fonds publics. Les DIREN ont relevé l'insuffisance des flux financiers non publics et la difficulté à pérenniser ces emplois. Il est donc nécessaire d'améliorer le dispositif, en travaillant davantage avec les industriels. Un partenariat doit être recherché avec les entreprises marchandes pour des mesures de formation, de suivi et de conseil, ainsi que pour éviter toute concurrence déloyale. La solvabilité de certains marchés peut également être assurée par l'Etat en cas de nécessité, comme pour la restauration et l'entretien des rivières par exemple.

Deuxièmement, la création de nouveaux marchés peut également être réalisée grâce à la réglementation. Ainsi, l'amélioration de l'habitat recèle un gisement d'emplois économiquement viables. En outre, ces travaux sont directement liés à l'environnement, puisqu'il s'agit de la lutte contre le bruit, d'économies d'énergie, de réduction de la pollution et d'économies d'eau et d'assainissement. Ils sont d'ailleurs solvables en raison des économies d'énergie et d'eau qu'ils procurent, sans compter le mieux-être de nos concitoyens. A cet égard, la réglementation peut jouer un rôle titulaire et pédagogique, d'autant plus qu'une incitation financière pourrait être mise en oeuvre. Ensuite, en ce qui concerne la production industrielle, la réglementation doit être strictement appliquée. En conséquence, le Ministère de l'Environnement doit améliorer le contrôle et la mise en conformité des sites, en appliquant la législation existante. Enfin, au niveau international, la concurrence doit également être loyale. Le dumping écologique doit donc être évité,

notamment grâce à l'harmonisation des réglementations nationales et internationales. Je suis attentivement ces évolutions au niveau de l'Organisation mondiale du commerce.

II. Servir le dynamisme des éco-industries

Tout d'abord, l'Etat peut encourager le dynamisme des éco-industries par le développement des qualifications, certifications et labels. En effet, l'information joue un rôle croissant et elle est souvent difficile d'accès dans le domaine de l'environnement en raison de sa complexité. En conséquence, des normes de méthodes et de procédés de production doivent être négociés à l'échelle internationale. En effet, les règles commerciales portent avant tout sur les processus, qui sont difficiles à identifier par le biais des produits qu'ils permettent de fabriquer. L'information doit donc être authentifiée et garantie.

En outre, un plus grand nombre de produits et procédés doit être labellisé. Actuellement, les entreprises utilisant ces labels sont trop peu nombreuses pour que les labels agissent comme véritables véhicules d'information environnementale. Ces instruments doivent donc être développés. L'Etat doit également promouvoir les démarches volontaires et les images positives des entreprises car la démarche préventive du label ou de la qualification est meilleure. De même, la codification de la législation et la réglementation doivent être simplifiées pour être efficaces. Enfin, l'information économique stratégique doit être développée. Ce point est particulièrement important en raison de la jeunesse de votre secteur. Vous devez pouvoir disposer d'informations régulières et fiables sur l'ensemble de votre secteur. D'ailleurs, l'Institut français de l'environnement présentera désormais des « comptes satellites de l'environnement » à une commission où vous serez représentés.

Enfin, l'investissement environnemental doit être reconnu comme un investissement productif. Des mesures incitant à l'investissement doivent notamment être définies.

Conclusion

Les éco-industries se sont affirmées comme une véritable branche économique, en croissance dans un contexte difficile. Le Ministère de l'Environnement poursuivra ses efforts afin de clarifier les marchés, lever les freins institutionnels inutiles, accompagner et soutenir la croissance de votre secteur.